ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 128677

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'opportunité d'accroître les aides financières pour les étudiants des universités françaises qui participent à des dispositifs Erasmus. Les mises en place en 1987 du programme européen Erasmus, puis en 2007 du programme Leonardo Da Vinci, ont donné une réelle impulsion aux échanges de longue durée des jeunes étudiants entre différents centres de formation, ce qui soutient également l'amélioration des connaissances linguistiques et de l'ouverture culturelle des jeunes diplômés. Il apparaît cependant qu'avec la crise économique en 2009-2010 suivie d'une crise financière, le nombre de jeunes participants à ces programmes tend à stagner, voire à nettement diminuer dans certaines filières. La première explication donnée par les intéressés étant le coût d'une année d'étude à l'étranger. Face à cette situation, il souhaite connaître sa position sur ce sujet. Il souhaite obtenir des éléments d'information sur les perspectives de revalorisation des aides accordées au titre des programmes européens de mobilité étudiante. À défaut d'évolution au niveau européen et malgré les contraintes budgétaires actuelles, il voudrait connaître les possibilités d'accroître le soutien financier à ce type d'initiatives. En effet, au-delà du coût immédiat d'une telle mesure, cette aide faciliterait les échanges internationaux et aurait pour conséquence d'augmenter l'employabilité des jeunes diplômés français sur le marché du travail européen de demain.

Données clés

Auteur : M. Frédéric Reiss
Circonscription : Bas-Rhin (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 128677
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1478
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)